



## Démission et Congé maternité, congé parental, CP + RTT

Par **PablitoTheOne**, le **25/10/2021** à **18:51**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé maternité qui se termine le Vendredi 5 Novembre 2021.

Ce congé sera suivi de la prise de CP et RTT jusqu'au Lundi 6 Décembre 2021.

Finalement ça sera aussi suivi d'un [congé parental](#) jusqu'au Vendredi 7 Janvier 2022.

J'ai trouvé un nouvel emploi qui est plus proche de chez moi et je souhaite démissionner. Mon [contrat](#) avec mon employeur actuel est de 3 mois.

Qu'est ce qui sera pris en considération dans le calcul du préavis si je démissionne demain le Mardi 26 Octobre ? Est-ce que les 3 types de congés ci-dessous rentrent dans le calcul ou pas (je pense que seulement le congé parental sera inclus dans le calcul mais je n'en suis pas sure).

Merci beaucoup d'avance!

Par **P.M.**, le **25/10/2021** à **20:50**

Bonjour,

Vous indiquez que votre contrat actuel est de trois mois, je pense qu'il s'agit plutôt du préavis...

Seuls les congés pas prévus avant qui tombent pendant le préavis reportent le terme de celui-ci...